

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 19 – 2017 – DISREN

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 97'197.75 pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre Sainte

Responsable : François Debluë, François Roch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Au cours des cent dernières années, l'intensification de l'agriculture, l'imperméabilisation des sols, l'aménagement des eaux, le morcellement du paysage, l'apport de polluants, la propagation d'espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques ont accru la pression exercée sur la biodiversité.

Des milieux naturels autrefois très répandus, comme les zones alluviales, les marais, les prairies et les pâturages secs, ont pratiquement disparu au XX^e siècle. Si les divers milieux disparaissent, les espèces ne peuvent se développer et sont donc également menacées de disparition. La diversité des milieux permet la diversité des espèces. La perte de diversité génétique réduit la capacité des espèces à s'adapter aux conditions écologiques changeantes.

Les efforts entrepris par la Région portent leurs fruits, mais le chemin est encore long pour assurer notre capital de biodiversité sur le long terme. Il est ainsi indispensable de poursuivre le travail entrepris dans le cadre des réseaux agro-écologiques. Le soutien à une nouvelle phase de réalisation des réseaux est ainsi demandé au Conseil Intercommunal. Ces démarches concrétisent la mise en œuvre des lignes directrices nature, paysage et environnement du Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN).

1. Politique agricole

Le district compte sept réseaux écologiques¹ (Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte).

Dans la zone agricole, les agriculteurs se coordonnent pour la mise en place de réseaux agro-écologiques sur les Surfaces Agricoles Utiles (SAU). Ils reçoivent des soutiens de la Confédération (par le biais de l'Ordonnance sur les paiements directs OPD), du Canton, des Communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer les réseaux de déplacements de la faune et de la flore entre les biotopes, par la mise en place de Surfaces de Promotion de la Biodiversité (SPB) et leur mise en réseau. Les contrats corridors font de même, proposant aux communes et propriétaires privés, une série de mesures sur des terrains hors SAU.

Ainsi, par ces deux outils complémentaires de financement et le développement d'un projet collectif, des objectifs biologiques (espèces cibles, résultats escomptés,...) et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre (mesures) sont fixés par les partenaires.

Les communes rurales, garantes du patrimoine agricole, doivent également gérer les problématiques liées à la pression des loisirs urbains. En contrepartie, elles bénéficient dans les zones urbaines d'une offre sociale et culturelle plus riche. Le soutien aux réseaux est ainsi une

¹ Carte des réseaux : www.regionyon.ch/projets/biodiversite/

opportunité de valoriser la solidarité régionale face aux valeurs et fonctions complémentaires de ses composantes urbaines et rurales, en plus des gains au niveau du paysage, de l'environnement et de la qualité de vie.

2. Objectif de biodiversité

En 2015, le conseil fédéral a approuvé la stratégie fédérale et son plan d'action pour la biodiversité. Selon le rapport de l'office fédéral de l'environnement (2015), l'état de la biodiversité est insatisfaisant, avec un tiers des espèces qui sont encore menacées et des milieux de haute valeur écologique qui s'amenuisent. La Confédération soutient ainsi les réseaux agro-écologiques et établit des objectifs qualitatifs et quantitatifs minimaux définis par l'Ordonnance sur les Paiements Directs (OPD).

Exigences de l'OPD	PHASE 1 : après 6 ans	PHASE 2 : après 14 ans
Objectifs quantitatifs	Au moins 7% de la SAU ² doivent être consacrés à la promotion de la biodiversité	12% de SPB de la SAU doivent être consacrés à la promotion de la biodiversité
Objectifs qualitatifs	Au moins 5% de la SAU doivent être constitués de SPB ³ de qualité	50% des SPB doivent être de qualité

3. Bilan de la phase de réalisation I

Le bilan de la première phase a été établi et les résultats ont été unanimement salués par les autorités, financeurs, etc. Un résumé des actions entreprises figure dans l'annexe au présent préavis.

Les objectifs quantitatifs ont aussi été remplis :

PHASE I Objectifs requis après 6 ans (OPD)	Objectifs atteints phase I
7% de la SAU totale (1250 ha) comprise dans le périmètre doivent être consacrés à la compensation écologique	9.02% (112.78 ha)
5% de la SAU totale comprise dans le périmètre doivent abriter des SPB de qualité Ordonnance sur la Qualité Ecologique (OQE) ou exploitées de manière à favoriser les espèces-cibles et caractéristiques du réseau.	5.23%

4. Soutien DISREN à la mise en œuvre des réseaux⁴

Lors de la précédente législature, Le Conseil régional a approuvé le principe d'un soutien conjoint par les communes territoriales et par la Région pour la phase d'élaboration et de mise en place des réseaux agro-écologiques (préavis n°24-12).

² SAU : Surface Agricole Utile

³ SBP ; Surface de Promotion de la Biodiversité

⁴ Cf annexe fiche Disren

Engagements TTC		Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)	Communes territoriales	Régionyon
Eco Terre Sainte (2012-2016)	Préavis 24-12	1'130'906.-	942'276.-	94'315.-	94'315.-
Frontière (2012-2016)	Préavis 24-12	1'249'944.-	1'012'300.-	118'822.-	118'822.-
Nyon région (2014-2019)	Préavis 42-14	695'200.-	343'200.-	186'000.-	166'000.-
Cœur de la Côte (2016-2021)	Préavis 63-16	639'875.-	369'875.-	135'000.-	135'000.-
	Cumul engagements	4'174'635.-	2'876'361.-	659'137.-	639'137.-
	%	100 %	68.90 %	15.79 %	15.31 %

La première phase a demandé un important travail de sensibilisation des agriculteurs, propriétaires et communes concernées. Il s'agit de maintenir la dynamique et de poursuivre les prestations du réseau en faveur de la nature et du paysage. La deuxième étape du projet s'inscrit logiquement dans le prolongement de ce qui a été réalisé, il s'agit d'une part de poursuivre la gestion des milieux mis en place et d'autre part d'étendre les surfaces consacrées à la biodiversité.

Il faut relever que durant cette deuxième phase, les attentes du Canton et de la Confédération sont conséquentes en termes d'accompagnement professionnel, pour les relevés SIG, le suivi des données etc. Ces démarches doivent être financées par les porteurs de projet sans l'appui de la Confédération, du Canton et de la Région.

Pour la deuxième phase, le budget global⁵ du projet du réseau ECO Terre Sainte est de **CHF 442'400**, le montant est moins important que la première phase car depuis 2008 un important travail a déjà été réalisé.

La proposition de participation du Conseil régional est de **CHF 97'197.75** pour cinq années de mise en œuvre, ce qui correspond à 39 % du budget global. Une convention sera établie entre la Région et le réseau pour préciser les modalités de subvention et les objectifs poursuivis. Les communes territoriales ont déjà confirmé leur soutien financier pour cette nouvelle phase. Le soutien du Conseil régional pour la mise en œuvre du réseau est subsidiaire et paritaire à celui des communes, il dépend des soutiens obtenus auprès du Canton de Vaud et de la Confédération (OPD).

La mise en œuvre des réseaux se déroule selon des phases différenciées :

	Pop.	Soutiens de la région										
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	...
Eco-TS	17'000		phase I				phase II					
Frontière	19'000	phase I				phase II						
Nyon région	23'000	phase I										
Cœur de la Côte	23'000	phase I										
Balcon du Léman	1'800						En cours d'évaluation					
Serine	5'000						En cours d'évaluation					
La Côte	5'000						En cours d'évaluation					

5 Cf. annexe plan de financement

Pour l'ensemble des soutiens DISREN aux réseaux agro-écologiques, le scénario proposé est le suivant :

- chaque commune est porteuse une seule fois et sera solidaire pour les autres réseaux (max.6 fois), avec une répartition des habitants la plus homogène possible ;
- la majorité des communes est concernée par un réseau, par souci d'équité, les communes des réseaux Balcon du Léman, Serine, La Côte, qui n'ont jusqu'à présent pas reçu de financement, seront approchées pour en discuter ;
- le montant de participation peut être variable selon les réseaux, de par les spécificités et dynamiques qui leur sont propres et également des soutiens subsidiaires, notamment par publics qu'ils peuvent recevoir.

Il est ainsi proposé la répartition suivante:

- Cercle porteur A : les communes du Conseil régional
- Cercle porteur B : les communes hors DISREN/hors Conseil régional, mais territorialement concernées (avec un montant de participation > porteur A)
- Cercle solidaire A : les communes Conseil régional concernées territorialement par un réseau (montant < porteur A)
- Cercle solidaire B : les communes Conseil régional non concernées par un réseau (uniquement Perroy, Mont-sur Rolle) (montant < solidaire A)

5. Conclusion

Les réalisations visibles du réseau agro-écologique Eco Terre-Sainte présentent un intérêt grandissant auprès des différents acteurs, collectivités publiques, scolaires, grand public et agriculteurs. Pour un investissement moindre, le retour en termes de qualité de la biodiversité et du paysage est considérable. Les réseaux agro-écologiques contribuent favorablement à la sensibilisation des élèves et du grand public dans le périmètre. La préservation de la biodiversité est inscrite dans la politique environnementale du Conseil régional.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N° 19-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 97'197.75
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion et finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 97'197.75 en faveur du soutien aux réseaux OQE Eco-Terre-Sainte
- d'accepter la clé de répartition du financement à raison de 39% de la part régionale pour le cercle solidaire
- de verser le soutien sur plusieurs années en rapport avec le calendrier des groupements d'agriculteurs et les résultats effectivement obtenus.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 avril 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes :
A – Fiche de répartition financière DISREN
B – Eco Terre-Sainte, premiers résultats
C – Budget prévisionnel et plan de financement

Fiche de répartition financière DISREN

Phase actuelle du projet

Nom du projet : RESEAU AGRO-ECOLOGIQUE ECO TERRE-SAINTE

1	2	3	4
---	---	---	---

N° de préavis : 19-2017-DISREN

Communes territoriales : Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Tannay, Mies

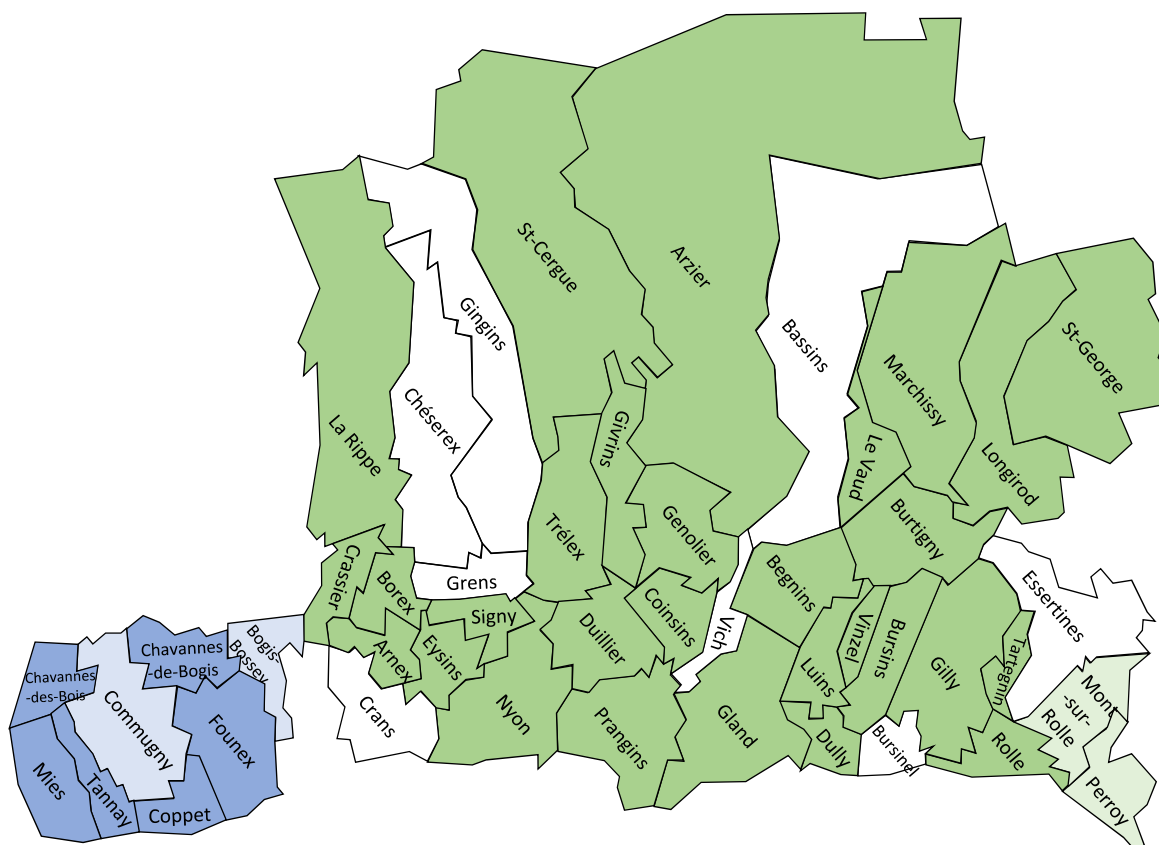
1. Financement du projet

Coût total du projet :	CHF 442'500.00	100 %
Fonds tiers :	CHF 193'275.00	43.7 %
Part régionale :	CHF 249'225.00	56.3 %

2. Répartition des cercles

Pour rappel, la **part régionale** est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercles	Communes	%	Montant en CHF
1. Cercle porteur A	Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coppet, Founex, Tannay, Mies	44	109'659
2. Cercle porteur B	Bogis-Bossey, Commugny,	17	42'368.25
3. Cercle solidaire A	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Borex, Coinsins, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Givrins, La Rippe, Signy-Avenex, Trélex, Saint-Cergue, Begnins, Bursins, Burtigny, Dully, Gilly, Gland, Le Vaud, Longirod, Luins, Marchissy, Nyon, Prangins, Rolle, St George, Tartegnin, Vinzel	38	94'705.50
4. Cercle solidaire B	Perroy, Mont-sur-Rolle	1	2'492.25



3. Critères de détermination des cercles DISREN

Cercles	
1. Cercle porteur A	Communes porteuses du projet (parcelle agricole sis sur territoire)
2. Cercle porteur B	Communes hors DISREN/CR impliquées territorialement par le réseau
3. Cercle solidaire A	Communes CR impliquées territorialement par un autre réseau
4. Cercle solidaire B	Communes CR non impliquées territorialement par les réseaux

4. Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant en CHF	Nbre habitants/cercle	%	Moyenne en CHF/hab
1. Cercle porteur A	109'659	12'556	13.92	8.28
2. Cercle porteur B	42'368.25	3'717	4.12	11.29
3. Cercle solidaire A	94'705.50	69'820	77.38	1.37
4. Cercle solidaire B	2'492.25	4'135	4.58	0.61

La moyenne en CHF/hab est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

5. Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact en % (avant compensation)	1.8
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.02

Un réseau agro-écologique

Un réseau agro-écologique est un projet porté par des agriculteurs pour réaliser de manière coordonnée des mesures de maintien et de développement de la biodiversité.

Par exemple par des plantations d'arbres, de haies, ou de prairies spécifiques à notre région et également par des fauches plus tardives.

Ces terrains offrent ainsi un nouveau potentiel permettant aux animaux de se déplacer, de se reposer ou de couvrir leurs petits. La flore n'est pas en reste puisque de nombreux pollinisateurs font leur réapparition grâce à ces mesures.

La zone rurale gagne aussi en qualité paysagère, les promeneurs de la ville et les habitants n'en sont pas mécontents !

Dans le district de Nyon 7 réseaux sont constitués : ECO Terre-Sainte, Frontière, Nyon région, Cœur de la Côte, Serine, Balcon du Léman, La Côte.

Eco Terre-Sainte, premiers résultats

Les premiers résultats sont visibles dans le paysage et sont salués par tous les acteurs, collectivités, élus, grand publics et agriculteurs.



113 ha de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) se déclinent en prairies extensives (Fleur de foin), pâturages extensifs, haies/bosquets etc.

Près de **7 500** buissons et **700** arbres et fruitiers plantés.

La sensibilisation est un volet important d'accompagnement des mesures sur le terrain. A la fin de la première phase **40** classes avaient déjà participé aux activités pédagogiques. L'établissement scolaire de Terre-Sainte a souhaité renforcer cette activité auprès des écoliers en participant financièrement aux animations.



Réseau agro- écologique ECO Terre- Sainte

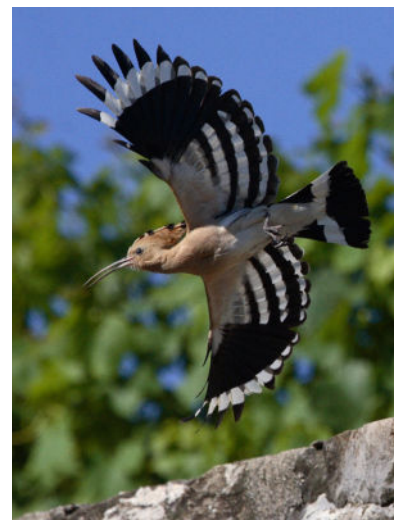
Le réseau des agriculteurs de Terre-Sainte a été validé par le Service de l'agriculture (SAVI) et le département de la biodiversité de la direction générale de l'environnement (DGE- BIODIV) en 2008 avec l'inscription d'un Plan de développement régional agricole (PDRA) formalisé en 2010 par les autorités cantonales et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ; et un plan de financement qui lui est propre depuis 2013.

CARACTÉRISTIQUES

8 communes

67 % de la surface agricole utile est dans le réseau (ce qui représente 1'325 ha)

77 % des agriculteurs du périmètre sont dans le réseau (36 agriculteurs)



Budget prévisionnel et esquisse du Plan de financement 2017-2022		2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	Membres Association ECO_TERRE_SAINTE		Canton (DIRNA)		Canton (AF/SDT)		Communes		Région Nyon		
Phase II de réalisation									%		%		%		%		%	
1	Gestion du RE ECO_TS																	
1.1	Direction générale	4000	4000	4000	4000	4000	20'000	20000	100.0%	0	0%			0	0%	0	0%	
1.2	Administration générale	2000	2000	2000	2000	2000	10'000	10000	100.0%	0	0%			0	0%	0	0%	
2	Sensibilisation																	
2.1	Sensibilisation et information de partenaires institutionnels (synergies avec d'autres projets, liens avec communes, écoles, communication, promotion, etc.)	11'000	11'000	11'000	11'000	11'000	55'000	0	0%	0	0%			27'500	50%	27'500	50%	
2.2	Sensibilisation des membres du RE, dont conseil sur la mise en œuvre des mesures paysagères et biologiques des 267 SPB du RE et accueil de nouveaux membres	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	50'000			17'500	35%			16'250	33%	16'250	33%	
3	Communication																	
3.1	Discussion et suivi des programmes individuels. Coordination avec les services cantonaux compétents (SAVI, DIRNA, etc).	17'500	17'500	17'500	17'500	17'500	87'500					28'875	33%	29'313	34%	29'313	34%	
3.2	Valorisation et communication des résultats biologiques du RE (suivis biologiques et milieux naturels)	4'500	2'500	2'500	2'500	4'500	16'500	0	0%	0	0%	5'445	33%	5'528	34%	5'528	34%	
3.3	Communication des Bilans annuels, intermédiaire et final	5'000	2'000	2'000	2'000	5'000	16'000	0	0%	0	0%	5'280	33%	5'360	34%	5'360	34%	
4	Mise en oeuvre du RE ECO_TS																	
4.1	Ensemencement de prairies FdF (42 SPB, 22.6 ha)	7'500	7'500	7'500	7'500	7'500	37'500	20'625	55%	0	0%			8'438	23%	8'438	23%	
4.2	Plantation de Buissons (4000 bul)	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	30'000			0	0%	9'900	33%	10'050	34%	10'050	34%	
4.3	Plantation de FHT (150)	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	25'000			0	0%	8'250	33%	8'375	34%	8'375	34%	
4.4	Plantation d'arbres indigènes (50)	3'500	3'500	3'500	3'500	3'500	17'500			0	0%	5'775	33%	5'863	34%	5'863	34%	
4.5	Plantation de Noyers / Châtaigniers (50)	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	12'500			0	0%	4'125	33%	4'188	34%	4'188	34%	
4.6	Entretien des plantations fixes sur trois ans	11'500	11'500	11'500	11'500	11'500	57'500	38'525	67%	0	0%	18'975	33%	0	0%	0	0%	
4.7	Matériel et déplacement	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	7'500			0	0%			3'750	50%	3'750	50%	
5	TOTAL : Réalisation du RE ECO_TS selon projet 2014	90'000	85'000	85'000	85'000	90'000	442'500	89'150		17'500		86'625		124'613		124'613		